

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 16-2026**, relatif à l'exercice d'un droit de préemption et les fins municipales pour lesquelles un immeuble peut être acquis.

Ledit règlement 16-2026 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 15 septembre 2026.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal qui est situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 15 septembre 2026.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 15 septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 septembre 2026.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière